



NATO
+
OTAN

LA SÉCURITÉ
VIA LE
PARTENARIAT



LA SÉCURITÉ VIA LE PARTENARIAT



Avant-propos

La présente brochure vise à expliquer les principes fondamentaux du Partenariat euro-atlantique et ses mécanismes principaux. Elle se concentre ensuite sur cinq sphères d'activité essentielles : le dialogue et la coopération sécuritaires, les opérations de soutien de la paix, la réforme de la défense, la capacité de réaction en cas de catastrophe et la coopération dans les domaines de la science et de l'environnement. Ces différentes sphères d'activité montrent comment la sécurité euro-atlantique sort renforcée du Partenariat et à quel point la coopération revêt un véritable intérêt pratique pour les pays partenaires. Les activités du Partenariat ont un impact positif sur les réformes, la mise sur pied de structures démocratiques et la participation des pays partenaires, en tant que membres de la communauté internationale dans son ensemble, à la coopération multinationale.

La place manque pour traiter ici l'éventail complet des activités dans le cadre desquelles les pays partenaires collaborent avec l'OTAN. Ces activités incluent non seulement les opérations de soutien de la paix dans les Balkans et en Afghanistan - amplement couvertes par la presse - mais également la coopération dans de nombreux autres domaines, tels que la lutte contre le terrorisme, la réforme de la défense, les aspects économiques de la sécurité, la capacité de réaction en cas de catastrophe, la maîtrise des armements, la logistique, la défense aérienne, la gestion de l'espace aérien, les armements, l'enseignement et la formation, la science et l'environnement, ainsi que les programmes d'information.

L'OTAN développe également des relations particulières avec les deux pays partenaires que constituent la Russie et l'Ukraine, ainsi qu'avec les sept pays qui participent au Dialogue méditerranéen. Qui plus est, l'Alliance explore les possibilités de coopération avec les pays du Moyen-Orient élargi, par le biais d'une initiative lancée au Sommet d'Istanbul, en juin 2004. Ces relations ne sont pas spécifiquement analysées dans la présente brochure, mais la coopération actuelle et potentielle avec ces pays s'appuie sur de nombreux mécanismes et activités développés dans le cadre du Partenariat euro-atlantique.

Table des matières

LA SÉCURITÉ VIA

4__
Origines et
évolution du
Partenariat

8__
Les mécanismes
essentiels

14__
Le dialogue et
la coopération
en matière de
sécurité

18__
Carte des
pays OTAN
et Partenaires



Remarque : Dans cette publication, toute référence à l'ex-République yougoslave de Macédoine est suivie d'un astérisque (*) renvoyant à la note de bas de page suivante : *La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.*

Crédits photos : Toutes les photos sont © OTAN à l'exception de celles mentionnant une autre source.

LE PARTENARIAT

20__

Les opérations
de soutien de
la paix



24__

La réforme
de la défense



29__

L'état de
préparation et
la capacité de
réaction en cas
de catastrophe



33__

Sécurité,
science et
environnement



36__ Une véritable culture sécuritaire euro-atlantique

Origines et évolution du Partenariat

Novembre 1989 a vu la chute du Mur de Berlin, qui a marqué la fin de la Guerre froide. Les changements qui se sont alors rapidement succédé en Europe centrale et orientale ont imposé à l'OTAN des défis nouveaux et de nature très différente en matière de sécurité. Les mutations politiques d'une ampleur sans précédent ouvraient de considérables opportunités de renforcer la sécurité en Europe, tout en suscitant de nouvelles incertitudes ainsi qu'un risque d'instabilité.

Que pouvait-on faire pour saisir l'occasion d'aborder la sécurité européenne d'une façon nouvelle et plus positive après les confrontations de la Guerre froide ? Quelles mesures pouvait-on prendre pour rétablir des relations normales entre tous les pays d'Europe, à l'Est comme à l'Ouest ? Comment pouvait-on aider les États d'Europe centrale et orientale à consolider leur indépendance nouvellement acquise et à satisfaire leur ambition de participer pleinement, en tant que pays démocratiques, à la fois au plan régional et à l'échelle mondiale, à l'examen des questions touchant à la sécurité multinationale ?

La réponse des dirigeants alliés est intervenue lors du Sommet organisé à Londres en juillet 1990, au cours duquel ils ont choisi, pour surmonter les vieilles discordes Est-Ouest, d'adresser une offre d'amitié à tous les pays d'Europe centrale et orientale et de proposer des relations nouvelles, fondées sur la coopération. Le décor était planté pour la création, en décembre 1991, du Conseil de coopération nord-atlantique (CCNA). Ce forum devait permettre à l'OTAN et à ses nouveaux partenaires d'examiner ensemble des questions d'intérêt commun. (Le rythme des changements était alors tel en Europe que la première réunion du Conseil de coopération nord-atlantique fut le cadre d'un événement historique : alors que le communiqué final était agréé, l'ambassadeur soviétique annonça que l'Union soviétique s'était dissoute au cours de la réunion et qu'il ne représentait plus désormais que la Fédération de Russie).

Cette modification radicale des attitudes s'est concrétisée par l'adoption, en 1991, d'un nouveau concept stratégique pour l'Alliance, reflétant une

> La fin de la Guerre froide a ouvert de nouvelles opportunités pour le renforcement de la sécurité et le développement de la coopération.



© ullstein bild-Schürer



« Ce partenariat traduit la conviction partagée que l'on ne peut assurer la stabilité et la sécurité dans la zone euro-atlantique que par la coopération et par une action commune. La protection et la promotion des libertés fondamentales et des droits de l'homme, de même que la sauvegarde de la liberté, de la justice et de la paix, par la démocratie, sont des valeurs communes essentielles pour le partenariat. »

(Partenariat pour la paix : Document cadre – Sommet de Bruxelles, le 10 janvier 1994)

approche plus large de la sécurité. Plus que jamais auparavant, il devenait possible d'atteindre les objectifs de l'Alliance par des moyens politiques. Si la défense restait un volet indispensable, il était désormais possible d'accorder une place plus importante aux aspects économiques, sociaux et environnementaux afin d'encourager la stabilité et la sécurité dans l'ensemble de la zone euro-atlantique. Le dialogue et la coopération seraient au cœur de l'approche nécessaire pour faire face à la diversité des défis auxquels l'Alliance se trouvait confrontée. La Guerre froide ayant pris fin, les principaux objectifs consistaient maintenant à réduire le risque de conflits découlant d'un malentendu ou d'un acte délibéré et à améliorer la gestion des crises qui mettent en cause la sécurité des Alliés, à accroître la compréhension et la confiance entre tous les États européens et à étendre les possibilités d'un partenariat authentique face aux problèmes de sécurité communs.

Au cours de la période immédiatement postérieure à la Guerre froide, les consultations du CCNA se sont concentrées sur les préoccupations sécuritaires résiduelles, telles que le retrait des troupes russes des États baltes. Une coopération politique a

également été initiée pour un certain nombre de questions liées à la sécurité et à la défense. À de nombreux égards, le CCNA a fait œuvre de pionnier. Il se concentrait cependant sur le dialogue politique multilatéral, sans offrir à chaque Partenaire la possibilité de développer des relations de coopération individuelles avec l'OTAN.

Cette situation s'est modifiée en 1994, avec le lancement du Partenariat pour la paix (PpP), un programme majeur de coopération bilatérale pratique entre l'OTAN et les pays partenaires pris individuellement, qui représentait un important bond en avant pour le processus de coopération. Puis, en 1997, le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) a été créé pour remplacer le CCNA en s'appuyant sur les travaux de ce dernier, afin d'ouvrir la voie à la mise en place d'un partenariat renforcé et plus opérationnel.

L'essence du partenariat et de la coopération au niveau multinational consiste en des consultations régulières et des activités en coopération, conçues pour renforcer la transparence et la confiance dans toute la zone euro-atlantique. Au niveau bilatéral, il implique le développement de relations de travail pratiques entre les différents pays partenaires et l'OTAN, en fonction de la situation et des exigences particulières de chacun.

Le processus de Partenariat entraîne le développement du dialogue et de la compréhension entre tous les pays impliqués, qui, pour beaucoup, sont d'anciens adversaires en tant que membres d'alliances antagonistes ou suite à de longs différends régionaux, territoriaux, politiques, ethniques ou religieux. Les activités conjointes visant à trouver des solutions communes aux défis communs pour la sécurité ont débouché sur des réalisations importantes pour surmonter les anciens préjugés et préciser clairement les avantages mutuels pouvant résulter de la coopération.

Depuis le lancement du processus de Partenariat, de remarquables progrès ont été accomplis, en dépit de certains revers et de certaines difficultés, peut-être inévitables lorsque l'on considère la complexité des changements politiques, économiques et sociaux intervenant en Europe centrale et orientale, ainsi qu'en ex-Union soviétique. Le CPEA et le programme du PpP ont progressivement acquis une dynamique propre, au fur et à mesure du franchissement d'étapes successives par l'OTAN et ses pays partenaires afin de renforcer la coopération sécuritaire en s'appuyant sur les accords de partenariat conclus. L'OTAN s'est transformée au fil des années pour faire face aux nouveaux défis résultant de l'évolution de l'environnement sécuritaire et le Partenariat s'est développé parallèlement. Pour préserver leur dynamisme et leur pertinence pour l'Alliance, les activités et mécanismes de ce Partenariat ont dû être adaptés afin de répondre aux nouvelles priorités de l'Alliance. *(Voir le chapitre sur « Les mécanismes essentiels ».)*

De même, le Partenariat a dû être approfondi et élargi, afin de répondre aux aspirations des différents pays partenaires et de demeurer pour eux une proposition attirante. Deux cycles d'élargissement de l'OTAN ont modifié l'équilibre entre Alliés et

Partenaires *(voir encadré)*. En mars 2004, il y avait davantage d'Alliés que de Partenaires et les Partenaires restants formaient un groupe très diversifié, incluant les pays des Balkans toujours confrontés à l'héritage de leur passé, les pays stratégiquement importants mais sous-développés du Caucase et d'Asie centrale, ainsi que les pays non alignés d'Europe occidentale. Si certains de ces pays assurent actuellement le développement de leurs structures et de leurs capacités de défense, d'autres sont en mesure de fournir des forces non négligeables aux opérations dirigées par l'OTAN et d'offrir conseils, formation et assistance dans différents domaines à d'autres pays partenaires.

Actuellement, vingt Partenaires ont recours au CPEA pour se consulter régulièrement avec les vingt-six Alliés et pour développer leur coopération sur des questions qui englobent de nombreux aspects différents de la défense et de la sécurité. Il est fréquent que leurs forces militaires s'entraînent et interagissent de concert, tandis que leurs soldats sont déployés côte à côte dans des opérations de maintien de la paix dirigées par l'OTAN. Qui plus est, Alliés comme Partenaires collaborent dans la lutte contre la menace terroriste. Personne n'aurait pu prévoir à la fin de la Guerre froide cette spectaculaire évolution de l'environnement stratégique euro-atlantique.

À l'origine, l'objectif de la politique de partenariat de l'OTAN consistait à supprimer les barrières et à renforcer la sécurité par le biais du dialogue et de la coopération. Aujourd'hui, les objectifs s'avèrent beaucoup plus ambitieux, puisque les pays partenaires affrontent avec l'OTAN les défis sécuritaires du XXI^e siècle, représentés, par exemple, par le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et les États en déliquescence.

ALLIÉS ET PARTENAIRES

Au fil des années, trente pays se sont joints au Partenariat : l'Albanie, l'Arménie, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, le Belarus, la Bulgarie, la Croatie, l'Estonie, la Finlande, la Géorgie, la Hongrie, l'Irlande, le Kazakhstan, la Lettonie, l'ex-République yougoslave de Macédoine*, la Lituanie, la Moldova, l'Ouzbékistan, la Pologne, la République kirghize, la République tchèque, la Roumanie, la Russie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ukraine.

Des relations particulières se sont créées avec la Russie et l'Ukraine depuis 1997 et la signature de l'Acte fondateur OTAN-Russie sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles et la Charte OTAN-Ukraine sur un partenariat spécifique. Ces relations avec la Russie se sont, depuis, intensifiées, avec la création, en 2002, du Conseil OTAN-Russie, qui permet aux Alliés et à la Russie de se rencontrer régulièrement. En novembre 2002, des mesures ont été prises pour approfondir les relations OTAN-Ukraine, avec l'adoption du Plan d'action OTAN-Ukraine, qui soutient les efforts de réforme de cette dernière sur la voie d'une totale intégration aux structures sécuritaires euro-atlantiques.

Dix pays partenaires sont devenus des Alliés. La Hongrie, la Pologne et la République tchèque ont adhéré à l'Alliance en 1999 et ont été suivies par la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie en 2004. Trois pays candidats travaillent pour se préparer à leur future adhésion, à savoir l'Albanie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine*.

La Bosnie-Herzégovine et la Serbie-et-Monténégro espèrent également adhérer au Partenariat pour la paix et au Conseil de partenariat euro-atlantique. L'OTAN soutient leurs aspirations, mais a établi des exigences qui doivent d'abord être satisfaites, incluant une coopération totale avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, en particulier pour ce qui a trait à l'arrestation de Radovan Karadzic et de Ratko Mladic, les suspects les plus notoires de crimes de guerre. En attendant, l'OTAN soutient d'ores et déjà la réforme de la défense en Bosnie-Herzégovine. Une coopération sécuritaire limitée est également en cours avec la Serbie-et-Monténégro. Elle inclut la participation d'officiers et de civils aux cours d'orientation de l'OTAN, destinés à familiariser les participants à l'Alliance, aux problèmes de gestion des crises, aux opérations de soutien de la paix et à la coopération entre civils et militaires.



Les mécanismes essentiels

L'OTAN consulte régulièrement ses Partenaires par le biais du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), qui fournit un cadre politique global pour les relations avec les Partenaires. Chaque Partenaire est également en mesure d'établir des relations individuelles avec l'Alliance, par le biais du Partenariat pour la paix (PpP), un programme d'activités pratiques au sein duquel les Partenaires peuvent choisir leurs propres priorités en matière de coopération. Ces deux mécanismes clés du Partenariat sont devenus des éléments essentiels de l'architecture sécuritaire euro-atlantique.

Lors de réunions au sommet successives à Madrid (1997), Washington (1999), Prague (2002) et Istanbul (2004), des mesures ont été prises pour poursuivre l'approfondissement de la coopération entre Alliés et Partenaires. Ces initiatives fondées sur les valeurs et principes partagés qui sous-tendent la coopération démontrent l'engagement soutenu en vue de parvenir à l'objectif de base du Partenariat : renforcer et étendre la paix et la stabilité dans la zone euro-atlantique et au-delà.

LES JALONS IMPORTANTS DU PARTENARIAT

1991 Première réunion du Conseil de coopération nord-atlantique

1994 Lancement du Partenariat pour la paix (PpP)
Établissement des missions des Partenaires auprès de l'OTAN
Établissement d'une Cellule de coordination du Partenariat au Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE)

1995 Un Centre de coordination international est mis en place au SHAPE.

1996 Les pays partenaires participent à une force dirigée par l'OTAN afin d'assurer la mise en œuvre de l'Accord de paix en Bosnie.

1997 Première réunion du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) à Sintra, au Portugal
Lors des réunions au sommet ultérieures de l'OTAN et du CPEA à Madrid, en Espagne, le rôle opérationnel du PpP est renforcé.

1998 Création du Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe et de l'Unité euro-atlantique de réaction en cas de catastrophe

1999 Trois Partenaires – la Hongrie, la Pologne et la République tchèque – adhèrent à l'OTAN.
Le dialogue et la coopération sont inscrits dans le

Concept stratégique de l'Alliance, en tant qu'éléments de ses tâches fondamentales en matière de sécurité.

Lors du Sommet de Washington, il est décidé de développer davantage le PpP et de renforcer son rôle opérationnel.

Les pays partenaires déploient des troupes dans le cadre de la KFOR dirigée par l'OTAN.

2001 12 septembre : le CPEA se réunit pour condamner les attaques terroristes contre les États-Unis et s'engage à combattre le fléau du terrorisme.

2002 Une révision complète aboutit au renforcement du CPEA et du PpP lors du Sommet de Prague.
Lancement du Plan d'action du partenariat contre le terrorisme

2003 Les pays partenaires fournissent des troupes à la Force internationale d'aide à la sécurité en Afghanistan dirigée par l'OTAN.

2004 Sept Partenaires – la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – adhèrent à l'OTAN.

Des mesures supplémentaires sont prises pour renforcer le Partenariat lors du Sommet d'Istanbul.
Lancement du Plan d'action du partenariat pour l'édification des institutions de défense

Le Conseil de partenariat euro-atlantique

Le Conseil de partenariat euro-atlantique réunit les membres de l'OTAN et les Partenaires, soit un total de quarante-six pays actuellement, au sein d'une instance multilatérale pour la consultation et le dialogue réguliers sur des questions politiques et de sécurité. Il sert également de cadre politique aux relations bilatérales entre l'OTAN et les pays qui participent au Partenariat pour la paix.

La décision, en 1997, de créer le CPEA reflétait le désir d'aller au-delà des réalisations du Conseil de coopération nord-atlantique et de disposer d'une instance sécuritaire pour un partenariat renforcé plus opérationnel. Cette nouvelle instance avait été créée pour attester des relations de plus en plus sophistiquées développées avec les Partenaires dans le cadre du programme du PpP et dans le contexte de l'opération de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine, où des troupes de quatorze pays partenaires s'étaient déployées en 1996 afin de servir aux côtés de leurs homologues alliés. Cette initiative complétait les mesures adoptées parallèlement pour renforcer le rôle du Partenariat pour la paix, en accroissant l'implication des pays partenaires dans le processus décisionnel et la planification au niveau de l'ensemble des activités de ce Partenariat. La création du CPEA élargissait également le cadre du Partenariat, conçu à l'origine pour engager les anciens pays membres du Pacte de Varsovie, afin d'inclure les pays non alignés d'Europe occidentale.

En plus des consultations à court terme au sein du CPEA sur les problèmes politiques et sécuritaires d'actualité, des consultations et une coopération à plus long terme ont lieu dans un large éventail de domaines. Ces domaines incluent, notamment, la gestion des crises et les opérations de soutien de la paix, les questions régionales, la maîtrise des armements et les problèmes liés à la prolifération des armes de destruction massive, le terrorisme international, les questions de défense, telles que la planification, la budgétisation, la politique et la stratégie, les plans civils d'urgence et l'état de préparation aux catastrophes, la coopération en matière d'armements, la sécurité nucléaire, la

> Les réunions du Conseil de partenariat euro-atlantique sont présidées par le Secrétaire général de l'OTAN.



coordination entre civils et militaires de la gestion du trafic aérien, ainsi que la coopération scientifique.

En fonction des sujets en discussion, le CPEA dispose d'un éventail d'options qui permet différents types de réunions, entre tous les Alliés et Partenaires ou en groupes de travail plus restreints, mais ouverts. Cette souplesse est essentielle à sa réussite.

La plupart des pays partenaires ont établi au siège de l'OTAN, à Bruxelles, des missions diplomatiques qui facilitent les communications régulières et permettent l'organisation de consultations, selon les nécessités. Les réunions du CPEA se déroulent mensuellement au niveau des ambassadeurs, annuellement au niveau des ministres des Affaires étrangères et de la Défense et des chefs de la défense, ainsi qu'occasionnellement au sommet. À partir de 2005, un nouveau Forum du CPEA sur la sécurité se réunira annuellement à un haut niveau pour discuter des questions sécuritaires importantes et pour examiner la manière dont l'OTAN et les pays partenaires peuvent y répondre au mieux conjointement.



Le Partenariat pour la paix

Reposant sur la coopération pratique et sur l'engagement envers les principes démocratiques qui sous-tendent l'Alliance elle-même, le Partenariat pour la paix a pour but d'accroître la stabilité, de diminuer les menaces et d'établir des relations de sécurité renforcées entre les différents pays partenaires et l'OTAN, ainsi que parmi les pays partenaires.

L'essence du programme du PpP réside dans le partenariat institué entre chaque pays partenaire et l'OTAN, répondant spécifiquement aux besoins individuels de ce pays et mis en œuvre conjointement au niveau et au rythme choisi par chaque gouvernement participant. Par le biais du Partenariat pour la paix, un ensemble complet d'outils a été mis au point pour soutenir la mise en œuvre des buts et objectifs du PpP, ainsi que pour traduire les idées en actes. Les instruments et initiatives élaborés - qui sont décrits ci-dessous - fournissent un cadre pour des actions tant bilatérales que multilatérales, tout en offrant aux Partenaires des programmes efficaces et transparents pour soutenir leur engagement envers l'OTAN.

La base formelle du Partenariat pour la paix est le Document cadre, qui établit des engagements spécifiques pour chaque pays partenaire. Chaque Partenaire souscrit un certain nombre d'engagements politiques ambitieux destinés à préserver une société démocratique et s'engage à faire respecter les principes du droit international, à satisfaire les obligations qui lui incombent dans le cadre de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de l'Acte final d'Helsinki et des accords internationaux de désarmement et de maîtrise des armements, à renoncer de menacer d'utiliser la force ou d'y recourir contre d'autres États, à respecter les frontières existantes, ainsi qu'à régler les différends pacifiquement. Des engagements spécifiques sont également souscrits pour encourager la transparence en matière de planification et de budgétisation de la défense nationale, afin d'établir un contrôle démocratique des forces armées, ainsi que pour développer la capacité de participer à une action conjointe avec l'OTAN lors d'opérations humanitaires et de maintien de la paix. Le Document cadre entérine également l'engagement des Alliés d'entamer des consultations avec tout pays partenaire qui perçoit une menace directe contre son intégrité territoriale, son indépendance politique ou sa sécurité. C'est ainsi, par exemple, que l'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine* ont eu recours à ce mécanisme lors de la crise du Kosovo.

Les pays partenaires choisissent des activités spécifiques, en fonction de leurs ambitions et de leurs aptitudes. Elles sont soumises aux Alliés dans un Document de présentation. Un Programme de partenariat individuel est alors élaboré et agréé conjointement par l'OTAN et chaque pays partenaire. Ce programme de deux ans est établi à partir d'un vaste menu d'activités, en fonction des intérêts et des besoins spécifiques du pays concerné. La coopération se concentre en particulier sur le travail lié à la défense, la réforme de la défense et la gestion des conséquences de cette réforme, mais touche pratiquement tous les domaines d'activité de l'OTAN, tels que la politique et la planification de la défense, les relations entre civils et militaires, l'enseignement et la formation, la défense aérienne, les systèmes de communication et d'information, la gestion des crises et les plans civils d'urgence.



> Mai 2000 : la Croatie signe le Document cadre du Partenariat pour la paix.

Des initiatives importantes ont été lancées lors du Sommet de Washington d'avril 1999, afin d'accroître l'aspect opérationnel du Partenariat pour la paix et l'implication des pays partenaires dans la prise de décisions et la planification qui lui sont associées. Ces initiatives incluent l'introduction d'un Concept de capacités opérationnelles et un Cadre politico-militaire. Un Programme d'amélioration de la formation et de l'entraînement a également été lancé pour contribuer à renforcer les capacités opérationnelles des militaires des pays partenaires.

Le Concept de capacités opérationnelles a été élaboré pour améliorer l'aptitude des forces de l'Alliance et des Partenaires à opérer ensemble lors des opérations PpP dirigées par l'OTAN. L'objectif consiste à fournir une souplesse accrue en rassemblant des ensembles de forces taillés sur mesure pour mettre sur pied et soutenir les futures opérations PpP conduites par l'OTAN. Le mécanisme se concentre sur les forces et les capacités potentiellement disponibles pour de telles opérations. Les relations de travail de temps de paix renforcées qui se développent progressivement entre les quartiers généraux et les états-majors, de même qu'entre les formations des Alliés et des Partenaires, facilitent leur intégration dans les forces dirigées par l'OTAN. Lors du Sommet d'Istanbul, il a été stipulé que, dans le cadre de la mise en œuvre du Concept des capacités opérationnelles, les normes d'interopérabilité et les évaluations y afférentes seront harmonisées avec les mécanismes respectifs de l'OTAN.

Le Cadre politico-militaire établit des principes, des modalités et d'autres orientations pour l'implication des Partenaires dans les consultations politiques et la prise de décisions, ainsi que dans la planification opérationnelle et les arrangements relatifs au commandement. À Istanbul, la nécessité d'impliquer de manière plus précoce des Partenaires au processus de modelage des décisions a été soulignée. Les dispositions de ce Document cadre sont en cours de mise en œuvre dans toutes les opérations dirigées par l'OTAN avec les Partenaires et sont également utilisées comme orientation générale pour les contributions des Partenaires à d'autres activités de l'OTAN, telles que les exercices et les Fonds d'affectation spéciale du PpP.

Pour mieux intégrer les pays partenaires dans le travail quotidien du Partenariat, des Éléments d'état-major du PpP, composés d'officiers des pays partenaires, ont été mis sur pied dans divers quartiers généraux de l'OTAN. Une Cellule de coordination du partenariat installée au Commandement opérationnel de l'OTAN basé à Mons, en Belgique, contribue à coordonner la formation et les exercices organisés dans le cadre du PpP. Qui plus est, un Centre de coordination international met des moyens pour les briefings et la planification à la disposition des troupes de tous les pays qui n'appartiennent pas à l'OTAN mais fournissent des troupes aux opérations de maintien de la paix dirigées par l'Alliance (*voir p. 23*).

Des orientations en matière d'interopérabilité ou d'exigences de capacités sont fournies dans le cadre d'un Processus de planification et d'examen (PARP), pour veiller à ce que les forces des Partenaires soient mieux à même d'opérer avec les militaires de l'OTAN lors des opérations de maintien de la paix. Ce processus contribue considérablement à la coopération étroite des pays partenaires aux opérations de soutien de la paix conduites par l'OTAN dans les Balkans et en Afghanistan. Modelé sur le propre système de planification des forces de l'OTAN, le mécanisme du PARP est proposé aux Partenaires sans obligation. Les cibles de planification, ou Objectifs de partenariat, sont négociées avec chaque pays participant et des révisions approfondies mesurent les progrès accomplis. Au fil des années, les exigences du PARP s'avèrent plus complexes et rigoureuses, tout en étant plus étroitement liées aux améliorations de capacités décidées par les Alliés. Le PARP est également utilisé par les Partenaires pour leur permettre de se doter de forces armées efficaces, abordables et pouvant être soutenues dans le temps, ainsi que pour encourager des efforts de réforme de la défense élargis. Ce mécanisme joue, par exemple, un rôle central dans la réforme complète de la défense en Ukraine (*voir p. 25*).

Un certain nombre d'initiatives du Partenariat aident les Partenaires à gérer les conséquences de la réforme de la défense. C'est en particulier le cas de la politique des Fonds d'affectation spéciale du PpP (*voir encadré page 28*), qui offre un soutien pratique pour la destruction, en toute sécurité, des mines antipersonnel et des armes excédentaires, ainsi que pour la reconversion des bases militaires.

> Un hélicoptère suisse de la KFOR survole Pristina, au Kosovo : la promotion de la coopération dans les opérations de maintien de la paix dirigées par l'OTAN constitue un objectif essentiel du Partenariat.



Approfondissement de la coopération

Des mesures supplémentaires ont été prises lors du Sommet de Prague en novembre 2002 afin d'approfondir la coopération entre l'OTAN et les pays partenaires. La révision complète du CPEA et du Partenariat pour la paix a abouti à la recommandation d'un renforcement du dialogue politique avec les Partenaires et à une consolidation de leur implication dans la planification, la conduite et la supervision des activités auxquelles ils participent.

Un nouveau mécanisme de coopération – appelé Plan d'action pour le partenariat – a été initié à Prague. Le premier à voir le jour a été le Plan d'action du partenariat contre le terrorisme (*voir p. 15*). Une autre initiative nouvelle a été le Plan d'action individuel pour le partenariat (IPAP), qui – plutôt que de se référer à un menu d'activités – permet à l'Alliance d'apporter une assistance sur mesure aux pays partenaires intéressés qui demandent un soutien plus structuré à leurs réformes au niveau national, en particulier dans le secteur de la défense et de la sécurité, en fonction de leurs besoins et de circonstances spécifiques (*voir encadré*).

S'appuyant sur les progrès réalisés à Prague, de nouvelles mesures ont été adoptées lors du Sommet d'Istanbul en juin 2004, afin de renforcer le Partenariat euro-atlantique et de mieux l'adapter encore pour lui permettre de s'attaquer à des questions thématiques essentielles, tout en veillant aux besoins et capacités des différents Partenaires. Un Plan d'action du partenariat pour l'édification des institutions de défense a été initié pour encourager et soutenir les Partenaires dans la mise en place d'institutions de défense efficaces et démocratiquement responsables (*voir p. 24*).

Les opportunités pour les Partenaires de renforcer leurs contributions à des opérations dirigées par l'OTAN seront accrues, en impliquant plus tôt les pays qui fournissent des troupes dans le processus de prise de décisions et en offrant davantage de possibilités pour les consultations politiques. Qui plus est, le Concept de capacités opérationnelles sera renforcé et les Partenaires auront la possibilité d'être représentés au Commandement allié Transformation, responsable de la promotion et de la supervision de la transformation continue des forces et des capacités de l'Alliance. Cela contribuera à promouvoir une plus grande interopérabilité militaire entre les forces de l'OTAN et celles des pays partenaires, ainsi qu'une

transformation des défenses en harmonie avec l'évolution des rôles et capacités opérationnelles de l'OTAN.

La décision a également été prise d'accorder une attention particulière à l'engagement des pays partenaires dans deux régions stratégiquement importantes : le Caucase (l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie) et l'Asie centrale (le Kazakhstan, la République kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan). L'OTAN a assigné un représentant spécial pour les deux régions, ainsi que deux officiers de liaison. Leur rôle consiste à apporter, en cas de

besoin, aide et conseils dans la mise en œuvre des aspects pertinents des Plans d'action individuels pour le partenariat, des Plans d'action du partenariat pour l'édification des institutions de défense et contre le terrorisme, ainsi que de la coopération centrée sur le mécanisme du Processus de planification et d'examen (PARP).

Pour plus d'informations :

www.nato.int/issues/eapc/index-fr.htm

www.nato.int/issues/pfp/index-fr.htm

PLANS D'ACTION INDIVIDUELS POUR LE PARTENARIAT

Lancés lors du Sommet de Prague de novembre 2002, les Plans d'action individuels pour le partenariat (IPAP) sont ouverts aux pays qui font preuve de la volonté politique et de l'aptitude d'approfondir leurs relations avec l'OTAN. D'une durée de deux ans, ces plans sont conçus pour rassembler les différents mécanismes de coopération par le biais desquels un Partenaire interagit avec l'Alliance, l'accent étant mis sur les activités destinées à mieux soutenir ses efforts de réforme au niveau national.

Un IPAP doit clairement établir les objectifs et priorités en matière de coopération du Partenaire concerné, tout en veillant à ce que les divers mécanismes utilisés correspondent directement à ces priorités. L'OTAN fournit des conseils personnalisés, spécifiques aux objectifs de réforme du pays concerné. Un dialogue politique intensifié sur les questions pertinentes peut

faire partie intégrante d'un processus IPAP. Les IPAP facilitent également la coordination de l'assistance bilatérale entre Alliés et Partenaires, ainsi que la coordination des efforts d'autres institutions internationales impliquées.

Les objectifs concernés tombent dans les catégories générales des questions politiques et de sécurité, militaires et de sécurité, d'information publique, de science et d'environnement, des plans civils d'urgence, ainsi que des questions administratives, de sûreté et de ressources.

En novembre 2004, la Géorgie est devenue le premier pays à conclure un IPAP avec l'OTAN. Des IPAP avec l'Azerbaïdjan et l'Ouzbékistan sont en cours de préparation. L'Arménie a également fait part de son intérêt pour un plan de ce type.

> Le Partenariat euro-atlantique est sorti renforcé du Sommet d'Istanbul de juin 2004.



Le dialogue et la coopération en matière de sécurité

L'évolution de l'environnement sécuritaire va de pair avec celle du Partenariat euro-atlantique, afin de répondre à une foule de questions de sécurité d'une importance critique pour les Alliés comme pour les Partenaires. Des échanges de vues réguliers se déroulent quant à l'évolution de la situation sécuritaire dans les Balkans et en Afghanistan, où les soldats de la paix alliés et des Partenaires sont déployés côte à côte. Des initiatives voient le jour pour promouvoir et coordonner la coopération pratique et les échanges de compétences dans des domaines essentiels, tels que la lutte contre le terrorisme et les problèmes liés à la prolifération des armes de destruction massive et des armes légères et de petit calibre.

La meilleure manière de s'attaquer à de nombreux défis pour la sécurité consiste à collaborer étroitement avec les pays voisins. Le CPEA et le programme du PpP fournissent également un cadre permettant d'encourager et de soutenir la coopération sur des problèmes essentiels qui se posent entre des pays partenaires au niveau régional et sous-régional, en particulier en Europe du Sud-Est, dans le Caucase et en Asie centrale.

La lutte contre le terrorisme

La lutte contre le terrorisme constitue désormais l'une des principales priorités de l'OTAN. Les attentats du 11 septembre 2001 contre les États-Unis ont débouché sur la toute première invocation de l'article 5 (la clause de défense collective du traité fondateur de l'Alliance). Réunis de toute urgence dès le lendemain, les ambassadeurs des pays de l'OTAN et partenaires ont condamné de façon inconditionnelle ces attaques et se sont engagés à entreprendre tous les efforts pour combattre le fléau que constitue le terrorisme.

« Nous sommes horrifiés par ces actes barbares, que nous condamnons de façon inconditionnelle. Ces actes constituent une attaque contre nos valeurs communes. Nous ne tolérerons pas que ces valeurs soient menacées par ceux qui suivent la voie de la violence. Nous nous engagerons à entreprendre tous les efforts pour combattre le fléau que constitue le terrorisme. Nous sommes unis dans notre conviction que les idéaux de partenariat et de coopération l'emporteront. »

(Déclaration du CPEA, le 12 septembre 2001)

La solidarité exprimée dès le 12 septembre par les membres du CPEA – s'étendant de l'Amérique du Nord et de l'Europe à l'Asie centrale – et la coopération manifestée depuis lors dans la campagne contre le terrorisme montrent à quel point les initiatives de Partenariat de l'OTAN ont semé les graines d'une véritable culture sécuritaire euro-atlantique.

La détermination partagée de mise en commun des forces dans la lutte contre la menace terroriste a acquis une expression concrète avec le lancement du Plan d'action du partenariat contre le terrorisme lors du Sommet de Prague. Ce Plan d'action fournit un cadre pour la coopération et le partage des compétences dans ce domaine, par le biais de la consultation politique et de mesures pratiques. Il conduit à une amélioration au niveau du partage des renseignements et de la coopération dans des domaines tels que la sécurité frontalière, la formation et les exercices liés à la lutte contre le terrorisme, ainsi que la mise en place de capacités de défense contre les attaques terroristes ou la gestion des conséquences de telles attaques (voir p. 32). Il assure également la promotion du travail destiné à assurer la sécurité physique et la destruction en toute sécurité des surplus de munitions, ainsi que des armes légères et de petit calibre, telles que les missiles portatifs et les lance-grenades.

Lutter contre la prolifération

Les armes de destruction massive

La lutte contre la prolifération des armes de destruction massive (ADM) constitue l'un des défis sécuritaires essentiels du XXI^e siècle. Le dialogue de l'OTAN avec les Partenaires joue un rôle indubitable pour permettre à l'Alliance d'atteindre ses objectifs de lutte contre la prolifération. La confiance constitue une condition *sine qua non* de la réussite des efforts de lutte contre la prolifération. Elle ne peut être atteinte que par l'ouverture et la transparence.

Par le biais de consultations avec les Partenaires, l'OTAN cherche à accroître la compréhension commune et le partage d'informations sur les questions liées à la prolifération. De telles consultations, qui portent sur les efforts politiques

comme de défense et impliquent les ministères des Affaires étrangères et de la Défense, contribuent utilement au renforcement de la confiance. Qui plus est, plusieurs pays partenaires disposent d'une sérieuse expérience en termes d'état de préparation aux risques liés aux ADM et peuvent, dès lors, apporter une contribution importante et renforcer les efforts conjoints dans ce domaine.

Plusieurs séminaires et ateliers sont consacrés à des questions spécifiques. Les sujets traités à ce jour ont notamment inclus des discussions approfondies sur l'expérience acquise face à l'anthrax, qui ont permis d'identifier certains points essentiels des plans d'urgence, à la suite, notamment, des événements de l'automne 2001 aux États-Unis. Les problèmes associés aux risques industriels pour l'environnement et d'autres défis médico-opérationnels constituent un autre sujet d'étude.



> La prolifération des armes de destruction massive représente un grave défi sécuritaire au XXI^e siècle.

Les ateliers du CPEA sur les risques potentiels associés aux armes biologiques et chimiques permettent aux Partenaires d'échanger des informations et d'élaborer les meilleures pratiques. La recherche-développement dans le domaine des nouvelles capacités et des nouveaux équipements conçus pour assurer une protection contre les agents ADM fait l'objet de discussions, ce qui facilite la compréhension des meilleurs moyens pour renforcer l'état de préparation global.

Les experts en désarmement de l'OTAN et des pays partenaires ont eu l'occasion de discuter au niveau politique de la prolifération des ADM et du partage des renseignements. Les consultations ont surtout porté sur les principales tendances en matière de prolifération et ont inclus des présentations de pays non CPEA (tels que la Chine, le Japon, Israël et la Corée du Sud) sur les perspectives régionales. Les Partenaires échangent des informations sur les pratiques de maîtrise des exportations et de mise en œuvre des récentes initiatives de lutte contre la prolifération, telles que la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Les membres de l'Alliance tiennent également les Partenaires informés des activités de l'OTAN dans le domaine spécifique de la défense contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) et en particulier de la création et du déploiement du Bataillon de défense CBRN de l'OTAN.

La lutte contre les mines et les armes de petit calibre

Les dangers qui découlent de la dissémination d'armes de guerre à la fois peu coûteuses et frappant sans discrimination sont désormais au centre des préoccupations croissantes de la communauté internationale. D'acquisition et d'utilisation faciles, les armes de petit calibre contribuent à attiser et à prolonger les conflits armés. Les cibles et les victimes de la violence en recrudescence ne sont que trop souvent des civils. D'après les Nations Unies et d'autres sources, sur les quatre millions de personnes victimes de conflits armés au cours des années 90, 90% étaient des civils et 80% des femmes et des enfants. On estime à plus de 500 millions le nombre d'armes légères et de petit calibre dans le monde - soit une arme pour 12 habitants. Ces armes sont chaque jour à l'origine de la mort de plus d'un millier de personnes. En ce qui concerne les mines antipersonnel, les estimations font état de 100 millions d'engins enterrés de par le monde. Au rythme d'une explosion toutes les 22 minutes en moyenne, 26 000 personnes sont tuées ou mutilées chaque année.

> La dissémination des armes légères et de petit calibre fait l'objet d'une préoccupation croissante au niveau international.



Des initiatives multilatérales ont été lancées aux niveaux mondial, régional et local pour faire face au problème de la dissémination des armes de petit calibre et pour répondre à la nécessité d'une action humanitaire de lutte contre les mines. À l'appui de ces efforts, les pays de l'OTAN et les Partenaires mobilisent les compétences politico-militaires du Partenariat pour relever ces défis dans la zone euro-atlantique.

Le CPEA a établi un Groupe de travail *ad hoc* sur les armes légères et de petit calibre, qui sert de cadre à l'échange d'informations sur la meilleure façon de maîtriser le transfert de ces armes, par exemple grâce au contrôle des exportations au plan national et à des mécanismes d'exécution de ces contrôles. Par ailleurs, un chapitre a été ajouté au Programme de travail du PpP afin de faciliter la formation dans les domaines suivants : gestion des stocks, sécurité des dépôts, élimination et destruction des stocks excédentaires, collecte et destruction d'armes lors d'opérations de maintien de la paix. En outre, une assistance est fournie aux pays, sur demande, en fonction de leurs besoins.

La question des mines terrestres est actuellement à l'examen au sein du même Groupe de travail, ainsi que par le biais du programme PpP. Différents séminaires et ateliers ont axé leurs travaux sur des aspects particuliers du problème. Si le Service d'action anti-mines des Nations Unies est la principale instance responsable des activités de déminage humanitaire sur le terrain, les troupes déployées dans les Balkans et en Afghanistan par l'OTAN et les Partenaires dans le cadre d'opérations de maintien de la paix apportent régulièrement leur aide aux organisations civiles pour ces activités. Dans les Balkans, 26 millions de mètres carrés ont été déminés et, en Afghanistan, les forces de la FIAS apportent leur aide pour le déminage de l'aéroport international de Kaboul et ailleurs, dans toute la zone où elles opèrent.

> Les soldats de maintien de la paix de l'OTAN et des pays partenaires soutiennent fréquemment les efforts de déminage humanitaires.



Un mécanisme de Fonds d'affectation spéciale du PpP (*voir p. 28*) a été créé en 2000 pour canaliser les fonds des donateurs afin de soutenir la destruction des mines terrestres antipersonnel. En décembre 2004, plus de deux millions de mines terrestres antipersonnel avaient été détruites et de nouveaux projets sont prévus. La portée de la politique de Fonds d'affectation spéciale a, depuis lors, été élargie pour couvrir la destruction des surplus de munitions et d'armes légères et de petit calibre.



 PAYS OTAN

-  Allemagne (1)
-  Belgique (2)
-  Bulgarie (3)
-  Canada (4)
-  Danemark (5)
-  Espagne (6)
-  Estonie (7)
-  États-Unis (8)
-  France (9)
-  Grèce (10)
-  Hongrie (11)
-  Islande (12)
-  Italie (13)

-  Lettonie (14)
-  Lituanie (15)
-  Luxembourg (16)
-  Norvège (17)
-  Pays-Bas (18)
-  Pologne (19)
-  Portugal (20)
-  République tchèque (21)
-  Roumanie (22)
-  Royaume-Uni (23)
-  Slovaquie (24)
-  Slovénie (25)
-  Turquie (26)



 PAYS PARTENAIRES

- | | |
|--|---|
|  Albanie (27) |  l'ex-République yougoslave de Macédoine* (37) |
|  Arménie (28) |  Moldova (38) |
|  Autriche (29) |  Ouzbékistan (39) |
|  Azerbaïdjan (30) |  République kirghize (40) |
|  Belarus (31) |  Russie (41) |
|  Croatie (32) |  Suède (42) |
|  Finlande (33) |  Suisse (43) |
|  Géorgie (34) |  Tadjikistan (44) |
|  Irlande (35) |  Turkménistan (45) |
|  Kazakhstan (36) |  Ukraine (46) |

* La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Les opérations de soutien de la paix

> Les pays partenaires apportent une contribution essentielle à la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan.



Les pays partenaires ont joué un rôle crucial dans les opérations de soutien de la paix dirigées par l'OTAN dans les Balkans et ils apportent aussi une contribution essentielle à la mission de l'OTAN en Afghanistan. La participation des pays partenaires à ces opérations renforce la sécurité dans la zone euro-atlantique et au-delà. Elle permet aux forces des Partenaires d'acquérir une expérience pratique de collaboration avec les forces alliées pour restaurer la stabilité dans les zones de crise. Elle contribue également à alléger les charges associées à la multiplication des missions qui incombent aux membres de l'Alliance. Qui plus est, l'implication des Partenaires dans une opération dirigée par l'OTAN met en évidence le large consensus international associé à la gestion des crises et à la prévention de la diffusion de l'instabilité.

Des soldats originaires d'un grand nombre de pays partenaires sont affectés à des tâches conjointes avec leurs homologues de l'OTAN et apprennent ainsi comment l'Alliance opère dans des circonstances complexes et difficiles. Ce fait, plus que tout autre facteur, est essentiel pour l'amélioration des relations et le renforcement de la confiance et de la compréhension entre des forces militaires qui, jusqu'à la fin de la Guerre froide, constituaient des alliances hostiles se faisant face sur un continent divisé. L'OTAN et les pays partenaires collaborent désormais sur le terrain, afin d'affronter les défis du XXI^e siècle.

La mission en Afghanistan

L'OTAN dirige la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan depuis août 2003. La mission de cette force mandatée par les Nations Unies consiste à aider les autorités afghanes dans leurs efforts pour apporter la paix et la stabilité au pays, ravagé par deux décennies de guerre civile, et à empêcher qu'il redevienne une base pour des terroristes.

Le mandat de l'ONU limitait à l'origine les opérations de la FIAS à Kaboul et aux régions environnantes ; il a, depuis lors, été étendu au-delà de la capitale. La présence de la FIAS s'étend graduellement au nord du pays, grâce à la mise sur pied d'Équipes de reconstruction provinciale (PRT). Celles-ci se composent d'un personnel civil et militaire, qui travaille dans les provinces pour étendre l'autorité du gouvernement central et faciliter le développement et la reconstruction. Des préparatifs en vue d'une extension des activités des PRT dans les régions situées à l'ouest de Kaboul ont débuté à l'automne 2004. Des troupes supplémentaires ont par ailleurs été déployées durant huit semaines pour soutenir le processus électoral à l'approche et pendant les élections présidentielles qui ont eu lieu en octobre 2004.

En septembre 2004, dix pays partenaires participaient à la FIAS, certains d'entre eux fournissant de précieuses troupes spécialisées, telles que des policiers militaires et des équipes de déminage. Qui plus est, en Asie centrale, les pays partenaires ont un rôle déterminant pour assurer l'approvisionnement logistique des forces de la FIAS, car les équipements doivent traverser plusieurs pays partenaires avant d'arriver en Afghanistan. Les relations développées dans le cadre du Partenariat pour la paix ont jeté les bases permettant aux Alliés de conclure des accords bilatéraux pour le transit de matériel au travers de ces États et pour l'accueil de forces et d'approvisionnements sur leur territoire. C'est ainsi, par exemple, que l'Allemagne et l'Ouzbékistan ont conclu un accord officiel portant sur l'utilisation du terrain d'aviation militaire de Termez, près de la frontière afghane, tandis qu'un accord entre les Pays-Bas et la République kirghize permet à des chasseurs F-16 néerlandais d'opérer à partir de l'aéroport de Bichkek. La France a conclu un accord similaire avec le Tadjikistan, qui lui permet de disposer d'un centre logistique à Dushanbe. Face à la mosaïque ethnique composant la population afghane, plusieurs Partenaires d'Asie centrale ont également une influence sur d'importants acteurs locaux, sur laquelle ils peuvent s'appuyer pour soutenir les objectifs de la FIAS.

Le type d'assistance fourni par les Partenaires à la FIAS, une opération qui se déroule loin du périmètre traditionnel de l'OTAN, constitue l'une de raisons qui expliquent pourquoi le Partenariat revêt une telle importance pour l'Alliance.

Les opérations dans les Balkans

Depuis le déploiement initial de la toute première mission de maintien de la paix de l'Alliance en Bosnie-Herzégovine, les pays partenaires font partie intégrante des opérations de soutien de la paix dirigées par l'OTAN dans les Balkans. Au fil des années, jusqu'à dix pour cent des troupes participant à l'opération de soutien de la paix dirigée par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine et dix-huit pour cent des soldats de la paix composant la KFOR ont été fournis par des pays partenaires ou n'appartenant pas à l'OTAN.

La Bosnie-Herzégovine

Des troupes de quatorze pays partenaires faisaient partie de la Force multinationale de mise en œuvre (IFOR) qui s'est déployée en Bosnie-Herzégovine après la signature des Accords de paix de Dayton, le 14 décembre 1995. Disposant d'un mandat des Nations Unies pour appliquer dans les faits les aspects militaires des accords de paix, la mission de l'IFOR devait assurer la fin des hostilités, séparer les forces armées des entités nouvellement créées du pays déchiré par la guerre (la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la Republika Srpska) et procéder au transfert de territoires entre ces entités.

L'IFOR a été remplacée par la Force de stabilisation (SFOR) plus petite en décembre 1996. En plus de dissuader une reprise des hostilités et de promouvoir un climat favorable à la progression du processus de paix, la mission de la SFOR a été étendue afin de soutenir les organismes civils impliqués dans les efforts de la communauté internationale pour apporter



> Un soldat de maintien de la paix suédois de la SFOR et son chien à la recherche de mines.

une paix durable dans le pays. Les soldats de la paix ont aidé les réfugiés et les personnes déplacées à regagner leurs foyers et ont contribué à la réforme des forces militaires bosniaques. L'amélioration graduelle de la situation sécuritaire dans le pays a entraîné une réduction progressive des effectifs, des 60 000 hommes déployés à l'origine à quelque 7 000 en 2004.

L'opération dirigée par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine est arrivée à son terme en décembre 2004, lorsque la responsabilité du maintien de la sécurité a été transmise à une mission de suivi dirigée par l'Union européenne. La réussite de la mission de la SFOR témoigne du bien fondé de l'adoption d'une large perspective à long terme en matière de maintien de la paix et de reconstruction. Elle justifie également la patience et l'obstination dont les Alliés ont fait preuve dans l'ensemble de la région des Balkans au cours de la décennie précédente et qu'ils continuent de montrer en ce qui concerne le Kosovo.

L'arrivée à terme de la SFOR ne marque pas la fin de l'engagement de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine. L'Alliance conserve en effet son propre quartier général dans le pays, dont la principale tâche consiste à aider les autorités bosniaques à réformer la défense et à préparer le pays à son adhésion au Partenariat pour la paix. Elle se consacre en outre à la lutte contre le terrorisme, à l'arrestation des suspects de crimes de guerre et à la collecte de renseignements.

Le Kosovo

Une force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN s'est déployée dans la province serbe du Kosovo après qu'une campagne aérienne alliée de 78 jours contre des cibles situées en République fédérale de Yougoslavie eût contraint le régime Milosevic à accepter les exigences de la communauté internationale de retirer les forces serbes du Kosovo. Elle avait pour but de faire cesser la répression violente contre les Kosovars de souche albanaise et de permettre aux réfugiés de regagner leurs foyers.

La conclusion d'un Accord militaro-technique entre l'OTAN et les commandants yougoslaves a permis à la KFOR de se déployer dans la province en juin 1999, dans le cadre d'un mandat des Nations Unies. Sa mission consiste à dissuader la reprise des

hostilités, à établir un environnement sécurisé et à soutenir les efforts humanitaires internationaux, ainsi que le travail de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

La KFOR a rassemblé jusqu'à 43 000 hommes au moment de son déploiement initial. Des réductions progressives d'effectifs ont abaissé ce chiffre de plus de la moitié. En octobre 2004, la force de 18 000 hommes était composée de troupes provenant de la plupart des États membres de l'OTAN, de neuf pays partenaires et de deux autres pays n'appartenant pas à l'OTAN, l'Argentine et le Maroc.

En étroite coopération avec la MINUK, la KFOR contribue à la sécurisation de l'environnement au Kosovo, pour permettre le développement de la démocratie grâce à l'aide internationale. La reconstruction civile est en cours, alors que la sécurité et une vie normale sont, dans une certaine mesure, en voie de restauration dans la province. Toutefois, comme l'a prouvé le déchaînement des violences interethniques en mars 2004, les importants problèmes qui demeurent à résoudre justifient la poursuite d'une forte présence militaire au Kosovo.

La collaboration avec les forces de l'OTAN

L'un des objectifs essentiels du Partenariat pour la paix consiste à développer les forces des pays partenaires pour qu'elles soient en mesure de collaborer avec celles de l'OTAN dans les activités de maintien de la paix (*voir également pp. 10-11*). Des programmes bilatéraux et des exercices militaires aident les pays partenaires à se doter de forces ayant la capacité de participer aux activités de maintien de la paix aux côtés des forces de l'OTAN. L'apprentissage d'une langue commune – l'anglais – et le développement de l'interopérabilité revêtent une importance essentielle. De plus en plus, les forces militaires des pays partenaires s'adaptent aux normes opérationnelles de l'Alliance, pour contribuer à garantir leur efficacité sur le terrain, et adoptent des procédures et des systèmes compatibles avec ceux utilisés par l'OTAN. Le Concept de capacités opérationnelles joue un rôle majeur à cet égard. Créée au SHAPE en 1994, une Cellule de

coordination du partenariat soutient les commandements stratégiques de l'OTAN dans la coordination de la formation et des exercices associés au PpP.

La participation des Partenaires et d'autres pays n'appartenant pas à l'OTAN aux opérations de soutien de la paix dirigées par l'Alliance est guidée par le Cadre politico-militaire. Elle est facilitée par le Centre de coordination international, établi au SHAPE en octobre 1995 pour offrir des moyens de briefing et de planification à tous les pays qui fournissent des troupes mais ne sont pas membres de l'OTAN. La participation individuelle des différents États fait l'objet d'un accord financier et technique, élaboré par chaque pays fournisseur de troupes et l'Alliance après que les contributions proposées pour de telles opérations aient fait l'objet d'une évaluation. Chaque pays partenaire assume la responsabilité du déploiement de ses contingents et de la fourniture du soutien nécessaire pour leur permettre de fonctionner efficacement. Dans certains cas, un soutien est également apporté sur une base bilatérale par un pays membre de l'OTAN.

Bien que la plupart des pays qui participent aux opérations de maintien de la paix sans être membres de l'OTAN adhèrent au programme PpP et sont européens, plusieurs de ces pays appartiennent à d'autres continents et certains n'ont aucune relation officielle avec l'Alliance. C'est ainsi que l'Amérique du Sud est représentée par l'Argentine, qui fournit des soldats de la paix à la SFOR et à la KFOR, et par le Chili, qui a apporté sa contribution à la SFOR. Parmi les pays participant au Dialogue méditerranéen de l'OTAN, la Jordanie et le Maroc ont fourni ou fournissent des soldats de la paix à la SFOR et à la KFOR, tandis que des soldats de la paix égyptiens ont servi dans les forces dirigées par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine. Un autre pays arabe, les Émirats Arabes Unis, a également apporté un important contingent à la KFOR. La Malaise, pays de l'Asie du Sud-Est, a participé à l'IFOR et à la SFOR. De plus, dans le cadre des programmes d'échange avec le Royaume-Uni, des soldats australiens et néo-zélandais ont reçu l'appui de leurs pays pour servir de soldats de maintien de la paix dans les Balkans. Un petit contingent de Néo-zélandais fait également partie de la FIAS.



Forces russes de maintien de la paix

Pendant plus de sept ans, jusqu'à son retrait de la SFOR et de la KFOR au cours de l'été 2003, la Russie a fourni le plus important contingent n'appartenant pas à l'OTAN aux forces de maintien de la paix dans les Balkans, où les soldats russes ont travaillé aux côtés de leurs homologues alliés et d'autres pays partenaires pour soutenir les efforts de la communauté internationale en vue d'apporter une sécurité et une stabilité durables à la région.

Les forces russes de maintien de la paix se sont d'abord déployées en Bosnie-Herzégovine en janvier 1996, dans le cadre de la brigade multinationale pour le secteur Nord, où elles ont effectué des patrouilles quotidiennes et des contrôles de sécurité, tout en apportant leur aide aux tâches humanitaires et de reconstruction. Après avoir joué un rôle diplomatique essentiel pour mettre un terme au conflit au Kosovo, en dépit de différends sur la campagne aérienne menée par l'OTAN en 1999, la Russie a déployé des troupes dans la province en juin 1999. Celles-ci sont venues grossir les rangs des brigades multinationales dans l'Est, le Nord et le Sud de la province, tout en contribuant au fonctionnement du terrain d'aviation de Pristina et en fournissant des installations et des services médicaux.

La réforme de la défense

La fin de la Guerre froide a entraîné la disparition de la menace d'une confrontation Est-Ouest. Les gigantesques armées et stocks d'armes et de munitions ont ainsi perdu leur utilité. Nombreux étaient ceux qui s'attendaient à bénéficier de cette nouvelle situation, par le biais d'une réduction des dépenses de défense. Or, procéder à des réformes de la défense est à la fois onéreux et difficile. Qui plus est, l'OTAN et les pays partenaires n'ont pas tardé à être confrontés à de nouveaux défis pour la sécurité et ont dû adapter leurs forces armées à la modification de l'environnement sécuritaire, ce qui a inévitablement entraîné des conséquences économiques.

Les pays membres de l'OTAN réduisent graduellement leurs niveaux de personnel, d'équipements et de bases militaires, tout en transformant leurs forces pour qu'elles soient mieux en mesure de satisfaire les besoins de défense actuels. De nombreux pays partenaires n'en sont qu'au début de ce processus long et difficile, en ne disposant bien souvent que de faibles ressources et de compétences limitées. Ils sont confrontés à la formidable tâche qui consiste à restructurer et à reconvertir leurs forces militaires, qui faisaient partie d'un environnement fortement militarisé et qui ne peuvent plus être financièrement supportées ou ne se justifient plus dans le contexte du changement démocratique. La transformation des forces armées va également de pair avec une priorité essentielle, qui consiste à mettre en place des capacités devant leur permettre de contribuer efficacement à la gestion des crises et aux opérations de maintien de la paix dans la zone euro-atlantique. Un autre aspect important de la réforme de la défense consiste à veiller à ce que ses conséquences soient adéquatement gérées.

L'une des plus importantes contributions du Partenariat pour la paix est le Processus de planification et d'examen du PpP (*PARP*, voir page 11), avec ses mécanismes de fixation d'objectifs et de révision, complétés par des programmes élaborés bilatéralement par l'OTAN et les divers pays partenaires, qui permettent aux membres de l'Alliance et à leurs divers Partenaires d'Europe occidentale de partager leurs compétences et de fournir une assistance pour faire face aux vastes problèmes conceptuels et pratiques associés à la réforme de la défense.

Encourager une réforme complète de la défense

L'édification d'institutions efficaces

Des institutions efficaces de défense de l'État sous contrôle civil et démocratique sont fondamentales pour la stabilité dans la zone euro-atlantique et essentielles pour la coopération internationale en matière de sécurité. C'est pour cette raison qu'un nouveau Plan d'action du partenariat pour l'édification des institutions de défense a été lancé avec l'approbation des chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet d'Istanbul de juin 2004.

Ce nouveau mécanisme vise à renforcer les efforts des pays partenaires pour entamer et faire progresser la réforme et la restructuration de leurs institutions de défense, afin de répondre aux besoins nationaux et aux engagements internationaux. Il définit des objectifs communs pour le travail du Partenariat dans ce domaine, encourage l'échange d'expériences pertinentes et aide à concevoir et à concentrer des programmes bilatéraux et personnalisés d'assistance à la défense et à la sécurité.

Les objectifs du Plan d'action incluent des dispositions efficaces et transparentes pour le contrôle démocratique des activités de défense ; la participation civile à l'élaboration de la politique de défense et de sécurité ; la supervision efficace et transparente, législative et juridique du secteur de la défense ; l'évaluation renforcée des risques pour la sécurité et des exigences en matière de défense nationale, allant de pair avec le développement et le maintien de capacités abordables et interopérables ; l'optimisation de la gestion des ministères de la défense et des autres organismes associés aux structures de forces ; la mise en conformité avec les normes et pratiques internationales dans le secteur de la défense, dont le contrôle des exportations, des procédures efficaces et transparentes dans les domaines financiers, de la planification et de l'affectation des ressources dans le domaine de la défense ; la gestion efficace des dépenses de défense ainsi que des conséquences socio-économiques de la restructuration de la défense ; des structures et des pratiques efficaces et

transparentes en matière de personnel dans les forces de défense ; ainsi qu'une coopération internationale et des relations de bon voisinage efficaces pour les questions de défense et de sécurité.

La mise en œuvre du Plan d'action fera un usage maximal des outils et mécanismes des CPEA et PpP existants. Le mécanisme du Processus de planification et d'examen du PpP servira d'instrument essentiel à la mise en œuvre des objectifs du Plan d'action et sera adapté pour remplir ce rôle. La mise en œuvre efficace exige la mise en place d'une compréhension commune des normes et concepts liés à la défense, ainsi que la gestion et la réforme de celle-ci. Parvenir à cette interopérabilité « conceptuelle » exige un investissement majeur en matière de formation et le renforcement des efforts de partage des connaissances et de l'expérience entre Alliés et Partenaires.

Étude de cas : l'Ukraine

Le programme de coopération que l'OTAN a développé avec l'Ukraine dans le domaine de la réforme de la défense est plus étendu que pour tout autre pays partenaire. Il démontre le large éventail d'activités en coopération mis à la disposition des pays partenaires dans ce domaine.

Lorsque l'Ukraine a déclaré son indépendance en 1991, elle a hérité d'une partie de la structure militaire et des forces armées de l'ex-Union soviétique. L'Ukraine a demandé le soutien de l'OTAN pour qu'elle l'aide à transformer son héritage issu de la Guerre froide en une force plus restreinte, moderne et efficace, capable de satisfaire les nouveaux besoins sécuritaires du pays, ainsi qu'à soutenir la décision ukrainienne de contribuer activement à la stabilité et à la sécurité européennes. Les priorités de l'OTAN dans cette tâche consistent à renforcer le contrôle démocratique et civil

des forces armées ukrainiennes et à améliorer leur interopérabilité avec les forces de l'OTAN.

Après son adhésion au Partenariat pour la paix en 1994, la multiplication des contacts et de la coopération avec l'OTAN a permis à l'Ukraine de largement bénéficier de conseils et d'une assistance pratique. La coopération s'est intensifiée avec la signature, en 1997, de la Charte sur un partenariat spécifique entre l'OTAN et l'Ukraine. Un an plus tard, un Groupe de travail conjoint pour la réforme de la défense a été mis en place pour faciliter les consultations et la coopération pratique sur les questions liées à la réforme du secteur de la défense et de la sécurité. Et en avril 1999, un Bureau de liaison de l'OTAN a été créé à Kiev, pour soutenir ces efforts de réforme de la défense.

La participation au Partenariat pour la paix bénéficie aux efforts de réforme de l'Ukraine et à sa volonté d'amélioration de l'interopérabilité. Le mécanisme du PARP s'avère particulièrement important, car il contribue à l'identification des exigences essentielles liées à la planification de la défense. L'assistance et les conseils techniques fournis pour procéder à l'examen de la défense constituent un élément crucial, qui aide l'Ukraine à établir une feuille de route pour la réforme de sa défense. Un tel examen de la défense est un processus complexe d'analyse objective, qui vise à identifier les exigences d'un pays en matière de défense, reposant sur sa politique de sécurité nationale, cherche à mettre ces exigences en concordance avec les ressources disponibles et aboutit à des propositions pour les forces et les capacités, afin de générer la meilleure utilisation de l'argent des contribuables. Le résultat d'un tel examen fournit le cadre conceptuel pour la poursuite de la réforme, qui – par définition – implique un effort soutenu, sur une longue période.

> Le Président du Comité militaire de l'OTAN (centre) en visite à Kiev, en février 2004, pour examiner les progrès en matière de coopération entre militaires et la réforme de la défense.



Les autres aspects essentiels incluent l'aide apportée à l'Ukraine pour l'élaboration d'un nouveau concept sécuritaire et d'une doctrine militaire, pour une budgétisation et une planification de la défense plus efficace et transparente, ainsi que pour le renforcement des relations entre civils et militaires, comprenant l'accroissement du rôle des civils dans les structures de défense ukrainiennes. Les efforts de restructuration et de transformation de l'Ukraine bénéficient également d'un soutien par le biais de conseils structurés pour la réduction et la reconversion des effectifs de l'armée, la professionnalisation de celle-ci et la mise sur pied de forces de réaction rapide. Les activités ne se limitent pas aux forces armées ni au ministère de la Défense, puisqu'elles couvrent également le soutien aux gardes-frontières et aux troupes attachées au ministère de l'Intérieur.

La formation et l'enseignement constituent des éléments essentiels du processus de transformation de la défense. Des hauts gradés ukrainiens suivent régulièrement des cours ouverts aux pays partenaires dispensés au Collège de la défense de l'OTAN à Rome, en Italie, et à l'École de l'OTAN à Oberammergau, en Allemagne. Le personnel militaire acquiert également l'expérience pratique de la collaboration avec les forces des pays de l'OTAN et d'autres Partenaires en participant à un large éventail d'activités et d'exercices militaires.

Pour aider l'Ukraine à gérer les conséquences de la réforme de sa défense, l'OTAN finance et organise des cours de gestion, en coopération avec le Centre de coordination nationale ukrainien, responsable de la réinsertion sociale des soldats rendus à la vie civile. L'assistance apportée par divers Alliés aux projets de démilitarisation est en outre canalisée au travers du mécanisme de Fonds d'affectation spéciale du PpP (voir p. 28).

La gestion des conséquences de la réforme de la défense

Lors du lancement des réformes de la défense, il est essentiel que des mesures adéquates soient prises dès l'abord pour gérer leurs conséquences et atténuer leurs effets secondaires négatifs. Les militaires qui perdent leur emploi doivent bénéficier d'une

assistance pour réintégrer la vie civile. La fermeture de bases militaires peut avoir un grave impact sur les communautés et économies locales, et des plans pour la réaffectation des sites sont donc nécessaires. Les stocks d'armes et de munitions obsolètes ou faisant double emploi représentent des risques graves pour la sécurité et l'environnement ; ils doivent être éliminés en toute sécurité.

L'OTAN a lancé un certain nombre d'initiatives pour fournir conseils et expertise aux pays partenaires dans ces domaines. Si l'Alliance ne peut assurer qu'un financement limité des projets et programmes, elle cherche à faciliter l'obtention de financements supplémentaires, en collaborant et en partageant ses informations avec d'autres institutions internationales et des organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec différents pays désireux d'offrir une assistance bilatérale.

La reconversion des soldats

Plus de cinq millions de soldats des forces armées des pays partenaires ont été rendus à la vie civile depuis la fin de la Guerre froide. L'on constate qu'il est urgent de leur permettre de se reconvertir et de trouver un nouvel emploi. Au début 2000, l'OTAN a proposé d'aider les pays partenaires dans leurs efforts pour reconvertir le personnel militaire et faciliter sa réintégration à la vie civile.

Une équipe d'experts de l'OTAN a été créée pour fournir aux autorités nationales des conseils, des analyses et des orientations en ce qui concerne les politiques et programmes de reconversion des anciens soldats. Les activités soutenues incluent la fourniture de conseils au personnel militaire proche du retour à la vie civile sur la manière de trouver un emploi ou de créer une entreprise, la formation linguistique et la création de centres de reconversion.

En Europe du Sud-Est, où l'on estime à 3 000 le nombre de sites et de bases militaires appelés à fermer et à 175 000 le nombre de gens qui perdront leur emploi d'ici à 2010, ce genre de programmes suscite un considérable intérêt. La Roumanie et la Bulgarie – qui constituaient encore des Partenaires à l'époque – sont devenues les premiers pays à bénéficier d'une assistance de ce type ; en 2004, quelque 20 000 officiers dans chaque pays avaient



L'aide au personnel dégagé des cadres

Opérationnel depuis mars 2002, le Centre OTAN-Russie d'information, de consultation et de formation pour la reconversion du personnel militaire russe dégagé des cadres aide à faire face aux aspects sociaux de la réduction des effectifs de l'armée russe, en fournissant au personnel militaire rendu à la vie civile, dans toute la Russie, une aide en matière de reconversion et de réintégration. Basé à Moscou, ce Centre a étendu ses activités aux régions en 2003, en établissant des bureaux locaux à Iaroslavl, Saint-Petersbourg, Chita, Perm, Kaliningrad et Rostov-sur-le-Don.

Le Centre a créé des sites web, afin de fournir des informations pratiques sur les possibilités de reconversion et d'emploi, ainsi que des conseils sur la manière de démarrer une petite entreprise. Il propose aussi directement des cours de reconversion, forme des spécialistes et organise des conférences pour échanger des informations sur ces questions. Après ses dix-huit premiers mois d'activité, il avait déjà formé 210 enseignants désormais engagés dans des activités de reconversion et entamé la formation de quelque 200 étudiants dans des domaines tels que l'informatique, la gestion et la comptabilité.

participé à des programmes de reconversion. L'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine* et la Serbie-et-Monténégro explorent actuellement les possibilités d'une coopération avec l'OTAN dans ce domaine. L'OTAN soutient en outre des initiatives de reconversion en Russie et en Ukraine.

La reconversion des bases militaires

Dans le cadre de l'initiative de l'OTAN pour la reconversion des sites militaires en Europe du Sud-Est, une équipe d'experts de l'Alliance fournit des conseils et des recommandations pour aider les autorités nationales à trouver de nouvelles utilisations rentables pour les bases militaires reconverties à des usages civils. Cette initiative cherche également à promouvoir la coopération régionale et le partage d'informations entre les pays participants, qui incluent plusieurs Partenaires et deux nouveaux membres de l'OTAN : l'Albanie, la Bulgarie, la Croatie, la Moldova, la Roumanie, la Serbie-et-Monténégro et l'ex-République yougoslave de Macédoine*.

Divers projets pilotes contribuent à l'élaboration d'une approche stratégique de la fermeture des bases militaires et de la reconversion des sites. Les priorités essentielles consistent à veiller à l'assainissement de l'environnement et à la promotion de la création d'emplois et de la diversification des économies locales dans les régions où les bases militaires représentaient le seul employeur majeur. Certaines bases sont reconverties pour servir, par exemple, de complexes résidentiels, d'établissements

d'enseignement, de centres de soins médicaux, de prisons, et de parcs ou de réserves naturelles.

La destruction des mines, des armes et des munitions

Des Fonds d'affectation spéciale du PpP (*voir encadré p. 28*) aident les pays partenaires à procéder à la destruction en toute sécurité de leurs stocks excédentaires de mines antipersonnel, de munitions et d'armes légères et de petit calibre. Des projets personnalisés sont élaborés avec les différents pays pour veiller à ce que le processus de destruction se déroule en toute sécurité, sans dommages pour l'environnement et conformément aux normes internationales. Dans la mesure du possible, ces projets visent à recourir aux ressources et installations locales, afin de réduire le coût d'exploitation et de former des membres de la population locale au processus de destruction, ce qui contribue à créer de nouveaux emplois et génère de nouvelles compétences.

Grâce à des projets de ce type, début 2005, quelque 1,6 million de mines antipersonnel avaient été détruites avec succès en Albanie, 12 000 mines terrestres et 7 000 tonnes de munitions excédentaires et de carburant pour fusée avaient été éliminées en Moldova, de même que 400 000 mines antipersonnel en Ukraine, 1 200 mines terrestres au Tadjikistan et 300 missiles avaient été démantelés en Géorgie. De nouveaux projets de démilitarisation sont prévus en Albanie, en Azerbaïdjan, au Belarus, en Serbie-et-Monténégro, ainsi qu'en Ukraine.

LES FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE DU PARTENARIAT POUR LA PAIX

La politique de Fonds d'affectation spéciale a vu le jour en septembre 2000, en tant que mécanisme destiné à aider les pays partenaires à détruire en toute sécurité leurs stocks de mines antipersonnel. Elle visait de la sorte à soutenir les pays signataires dans la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'utilisation, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et de leur destruction.

À la suite de plusieurs projets réussis de destruction de mines, les Fonds ont vu leur portée amplifiée pour inclure d'autres projets de démilitarisation visant à la destruction de munitions, ainsi que d'armes légères et de petit calibre. Plus récemment, l'utilisation des Fonds a été élargie, pour aider les pays partenaires à gérer les conséquences de la réforme de la défense par le biais d'initiatives telles que le recyclage et la reconversion des bases militaires. Des Fonds d'affectation spéciale peuvent également être créés en faveur des pays du Dialogue méditerranéen.

Dans le cadre de ces Fonds, des membres de l'OTAN travaillent avec différents pays partenaires à

l'identification et à la mise en œuvre de projets spécifiques. Dans chaque cas, un pays de l'OTAN ou partenaire prend la direction, en parrainant et en développant la proposition de projet, ainsi qu'en identifiant les contributeurs potentiels. Le pays partenaire qui bénéficie du projet est censé jouer un rôle actif dans ce travail et soutenir au maximum le projet en fonction de ses moyens. Les experts de l'OTAN fournissent conseils et orientations.

Le financement est assuré par des membres de l'OTAN et des pays partenaires, sur la base de contributions volontaires. Ces contributions peuvent également inclure des équipements ou des apports en nature. Il est fréquent que l'Organisation OTAN d'entretien et d'approvisionnement basée à Luxembourg serve d'organisme exécutif pour les projets et assume la responsabilité de la mise en œuvre des aspects techniques et financiers.

Pour plus d'informations, voir www.nato.int/pfp/trust-fund-f.htm



La destruction d'anciens missiles

Quelque 300 anciens missiles antiaériens ont été détruits en toute sécurité en Géorgie grâce à un projet de Fonds d'affectation spéciale du PpP achevé au début 2005. Les missiles, stockés dans les bases de Ponichala et de Chaladid, ont été démantelés, les ogives démontées puis transportées sur un autre site, où on les a fait exploser sous contrôle.

Ce projet a considérablement accru la sécurité dans les régions où les missiles étaient stockés, tout en évitant la contamination de l'environnement qui aurait pu être provoquée par ces armes.

L'état de préparation et la capacité de réaction en cas de catastrophe

Une catastrophe, qu'elle soit naturelle ou provoquée par l'homme, peut survenir n'importe quand et n'importe quel pays peut être confronté à ses conséquences. Les urgences civiles majeures représentent également des risques potentiels pour la sécurité et la stabilité. Il appartient à chaque pays de faire face aux urgences qui surviennent sur son territoire et de prendre soin des victimes. Mais l'ampleur et la durée d'une catastrophe peuvent dépasser la capacité du pays affecté et ses répercussions peuvent s'étendre bien au-delà de ses frontières. La coopération internationale pour faire face aux situations d'urgence et renforcer les capacités de réaction est donc essentielle.

La coopération en matière d'état de préparation et de capacité de réaction en cas de catastrophe, qui porte le nom de « plans civils d'urgence » dans le jargon de l'OTAN, existe depuis des années entre les pays de l'Alliance. Elle a été étendue pour inclure les pays partenaires dans les années 1990 et représente le plus important composant non militaire des activités du Partenariat pour la paix. Sur la base d'une proposition russe, le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophes (EADRCC) a vu le jour en 1998 pour coordonner les réactions parmi les pays du CPEA en cas de catastrophe survenant dans la zone euro-atlantique.



> Des membres du Croissant rouge participent à un exercice du Partenariat pour la paix.

La promotion d'une coordination efficace

Des réactions efficaces en cas de catastrophe exigent la coordination des moyens de transport, des ressources médicales, des moyens de communication, des capacités de réaction et des autres ressources civiles. Il appartient à tous les pays de veiller à ce que des plans existent au niveau national pour affronter les urgences. En raison toutefois du caractère potentiellement transfrontalier de certaines catastrophes et de la nécessité d'être en mesure de réagir efficacement aux demandes d'aide internationale, la coopération et la planification au niveau international sont indispensables.

La coopération entre l'OTAN et les pays partenaires en matière de plans civils d'urgence inclut des activités telles que des séminaires, des ateliers, des exercices et des cours de formation, qui rassemblent du personnel civil et militaire représentant à différents niveaux les autorités locales, régionales et nationales. D'autres organisations internationales, telles que le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, l'Agence internationale pour l'énergie atomique et l'Union européenne, constituent également des participants importants, de même que les organisations de secours non gouvernementales.

Grâce à la mise en place de plans de circonstance, de procédures appropriées et des équipements nécessaires, ainsi qu'à des formations et exercices communs, l'OTAN et les pays partenaires ont été en mesure de coordonner l'aide efficacement, par le biais de l'EADRCC, pour répondre à diverses catastrophes naturelles, telles que les inondations en Albanie, en Azerbaïdjan, en Hongrie, en République tchèque, en Roumanie et en Ukraine, les tremblements de terre en Turquie, les feux de forêt dans l'ex-République yougoslave de Macédoine* et au Portugal, ainsi que les graves intempéries en Moldova et en Ukraine.



L'aide en cas d'inondations

L'Ukraine occidentale a dû faire face à treize inondations majeures au cours du siècle dernier. L'OTAN et les pays partenaires ont apporté leur aide à l'Ukraine après les graves inondations de 1995, 1998 et 2001.

Depuis 1997, dans le cadre d'un protocole d'accord sur les plans civils d'urgence et l'état de préparation aux catastrophes, un programme majeur de coopération dans ce domaine a apporté des avantages pratiques directs à l'Ukraine. L'accent est particulièrement mis sur l'aide apportée à l'Ukraine, dont les régions occidentales sont sujettes à de fortes inondations, pour une meilleure préparation à des urgences de ce type et pour la gestion plus efficace de leurs conséquences. Des exercices organisés dans le cadre du PpP, dont l'un s'est tenu dans la région subcarpatique de l'Ukraine (Ruthénie), contribuent à tester des procédures de secours en cas de catastrophe, telles que la conduite de reconnaissances aériennes, l'évacuation des victimes et le déploiement d'équipements d'épuration de l'eau. Qui plus est, un projet pilote qui s'est achevé en 2001 a rassemblé plus de quarante experts en matière d'inondation et d'urgence de douze pays différents, afin

d'élaborer des recommandations pratiques pour la mise en place d'un système d'alerte et de réaction efficace destiné au bassin hydrographique de la Tisza.

LE CENTRE EURO-ATLANTIQUE DE COORDINATION DES RÉACTIONS EN CAS DE CATASTROPHES

En juin 1998 un Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophes (EADRCC) a été créé au siège de l'OTAN sur la base d'une proposition de la Russie. Le Centre, qui est opérationnel 24 heures sur 24, sert d'organe centralisateur pour le partage de l'information et assure la coordination des réactions aux catastrophes dans la zone euro-atlantique des pays de l'OTAN et des pays partenaires. Il organise également des exercices d'urgences civiles majeures, qui testent les réactions à des simulations de catastrophes naturelles et technologiques, ainsi que la gestion des conséquences après une attaque terroriste impliquant des agents chimiques, radiologiques, biologiques ou nucléaires.

Le Centre travaille en étroite collaboration avec les agences internationales qui jouent un rôle moteur en matière de réaction aux catastrophes et de gestion de leurs conséquences – le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires et

l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – et d'autres organisations.

Les pays sont invités à établir des arrangements bilatéraux ou multilatéraux pour certaines questions : réglementation en matière de visas, passage des frontières, accords de transit, formalités de douane et statut du personnel. Ces mesures accéléreront le déploiement de l'aide et des équipes de secours sur les lieux mêmes de la catastrophe en évitant tout retard d'ordre administratif. Des arrangements ont également été pris pour la création d'une Unité euro-atlantique de réaction en cas de catastrophe, composée des différents éléments nationaux que les pays sont prêts à mettre à disposition sur bref préavis lorsque survient une catastrophe.

Pour plus d'informations, voir www.nato.int/eadrcc/home-fr.htm

Le secours aux réfugiés

Créé à l'origine pour faire face aux catastrophes naturelles et technologiques, l'EADRCC a pour la première fois été prié de contribuer à l'organisation de secours destinés à des réfugiés lorsque la crise humanitaire naissante au Kosovo et dans la région s'est accentuée dans le courant de 1998. À la fin de l'année, le conflit ouvert entre l'armée et la police serbes, d'une part, et les forces albanaises du Kosovo, d'autre part, avait fait de nombreuses victimes parmi les Albanais de souche et contraint plus de 300 000 personnes à fuir de chez elles.

La première intervention de l'EADRCC a eu lieu au lendemain de sa création, début juin 1998, lorsque le HCR des Nations Unies a demandé de l'aide pour l'acheminement de 165 tonnes de secours d'urgence destinés aux réfugiés en Albanie. Dans les mois qui ont suivi, à mesure que la crise se développait, une base de coopération efficace entre l'EADRCC et le HCR s'est mise en place. Le personnel de l'EADRCC a également effectué plusieurs déplacements dans la région afin de mieux comprendre la situation. Ce travail sur le terrain a permis à l'EADRCC d'intensifier et d'élargir sa participation aux opérations de secours lorsque la crise s'est amplifiée, au printemps 1999, avec le début des frappes aériennes des Alliés et l'expulsion de centaines de milliers d'Albanais de souche par les forces serbes.

Le Centre a servi d'organe centralisateur pour le partage de l'information entre les pays du CPEA et contribué à la coordination des réponses aux demandes d'assistance. Des secours ont été fournis à plus de 20 000 personnes : fournitures et matériel médicaux, chaussures et vêtements, matériel de télécommunications et tentes. L'EADRCC a également acheminé vers la région l'aide provenant de pays non partenaires comme Israël, qui a fourni un hôpital de campagne avec un effectif et un équipement complets, et les Émirats Arabes Unis, qui ont contribué à la remise en état de l'aérodrome de Kukes, situé au nord-est de l'Albanie.

Des avions, des hélicoptères et des équipes de manutention ont été mis à disposition et des conseils logistiques ont été dispensés pour faciliter le transport et la distribution de l'aide. L'EADRCC a joué un rôle important dans la coordination des vols humanitaires

> Le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophes a soutenu les opérations d'aide aux réfugiés lors de la crise au Kosovo.



prioritaires, en faisant coopérer des acteurs clés en matière de gestion de la circulation aérienne pour l'élaboration de procédures appropriées et en assurant l'affectation de spécialistes de la circulation aérienne auprès de la Cellule de coordination du trafic aérien des Nations Unies.

L'EADRCC a également servi d'interlocuteur avec d'autres organismes OTAN et non OTAN, pour le compte des deux pays les plus touchés par la crise des réfugiés – l'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine* – en se faisant l'écho de certaines préoccupations spécifiques et en les explicitant. L'une de celles-ci concernait la nécessité urgente d'établir des mécanismes jouant le rôle de soupape de sécurité humanitaire, en permettant l'évacuation des personnes vers des pays tiers, alors que s'aggravait la crise des réfugiés.

La préparation aux attaques terroristes

Les événements du 11 septembre 2001 ont mis en lumière la nécessité urgente de coopérer pour se préparer à d'éventuelles attaques terroristes contre les populations civiles utilisant des armes chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (CBRN). Le Plan d'action du partenariat contre le terrorisme (voir p. 15) encourage le partage d'informations dans ce domaine et la participation aux plans civils d'urgence pour évaluer les risques et réduire la vulnérabilité des populations civiles aux attaques terroristes et aux armes de destruction massive.

Un Plan d'action en matière de plans civils d'urgence a été adopté pour aider les autorités nationales à améliorer leur état de préparation civil face à d'éventuelles attaques à l'aide d'armes CBRN. L'OTAN et ses pays partenaires ont dressé et tiennent en permanence à jour un inventaire des capacités nationales disponibles dans le cas d'une telle attaque. Ces capacités impliquent un large éventail de moyens allant de l'assistance médicale à la détection radiologique, aux laboratoires d'identification et aux capacités d'évacuation aéro-médicales. Des stocks d'articles les plus essentiels qui pourraient s'avérer nécessaires sont en cours de constitution. Un travail d'amélioration des procédures transfrontalières vise à veiller à ce que l'aide puisse arriver le plus rapidement possible en cas d'urgence.

Des normes minimales sont élaborées pour la formation, la planification et les équipements. Qui plus est, des exercices sur le terrain sont régulièrement organisés dans le cadre du Partenariat pour la paix, pour veiller à ce que la collaboration entre pays soit la plus efficace possible en matière de réponse à une attaque terroriste et de gestion de ses conséquences. Cela implique plus spécifiquement l'amélioration de l'interopérabilité des différentes équipes appelées à faire face à des problèmes médicaux et de premiers secours, ainsi que de décontamination et d'assainissement. Une autre question essentielle en cours d'examen consiste à déterminer comment gérer au mieux l'information du public dans de telles situations d'urgence éprouvantes.



Exercice « Bombe sale »

Un exercice simulant une réaction internationale à une attaque terroriste utilisant une « bombe sale » (un engin de dispersion radiologique) a eu lieu en octobre 2003 à Pitești, en Roumanie (pays partenaire à l'époque). Quelque 1 300 Roumains et 350 personnes d'autres nationalités y ont participé.

Sécurité, science et environnement

L'OTAN a mis en place deux programmes distincts qui permettent à des scientifiques et à des experts des pays de l'Alliance et des pays partenaires d'aborder régulièrement des problèmes d'intérêt commun. La collaboration constitue une tradition chez les scientifiques et une condition *sine qua non* de tout progrès. Les réseaux ainsi créés permettent également d'atteindre l'objectif politique de renforcement de la compréhension et de la confiance entre des communautés de cultures et de traditions différentes.

Le programme pour la sécurité via la science du Comité scientifique de l'OTAN vise à contribuer à la sécurité, à la stabilité et à la solidarité entre les pays en utilisant la science pour résoudre les problèmes. Il soutient la collaboration, le travail en réseau et le renforcement des capacités entre les scientifiques des pays de l'OTAN, partenaires et du Dialogue méditerranéen. Le programme pour la sécurité via la science concentre son soutien sur la collaboration dans des domaines de recherche liés à la défense contre le terrorisme ou aux parades contre d'autres menaces pour la sécurité. Un autre objectif consiste à encourager le partage et le transfert de technologies, afin d'aider les pays partenaires à satisfaire leurs priorités spécifiques.

Le programme du Comité sur les défis de la société moderne (CDSM) traite de questions concernant l'environnement et la société, en faisant coopérer des organismes nationaux pour des études à court et long terme dans ces domaines. Il constitue une instance unique pour le partage des connaissances et de l'expérience sur les aspects techniques, scientifiques et politiques des questions sociales et d'environnement entre les pays de l'OTAN et partenaires, tant dans le secteur civil que militaire. Un certain nombre d'objectifs essentiels liés à la sécurité guide ses travaux.

L'application de la science à la sécurité

La défense contre le terrorisme

La lutte contre le terrorisme est devenue une priorité essentielle pour les Alliés comme pour les Partenaires. L'OTAN soutient la recherche scientifique liée au développement de méthodes efficaces pour détecter les armes ou agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, ainsi qu'à l'amélioration de la protection physique contre ces armes. Les recherches en vue de l'amélioration des possibilités de destruction en toute sécurité de telles armes, de la décontamination et des réponses médicales, dont des technologies chimiques et des vaccins, sont, elles aussi, encouragées.

Des ateliers et des séminaires sont organisés pour rassembler des scientifiques afin qu'ils s'intéressent à des questions telles que la réduction de la vulnérabilité des infrastructures critiques (incluant les systèmes de fourniture d'énergie, de transport, de télécommunications et de soutien vital), la protection contre l'éco-terrorisme et le cyber-terrorisme, l'amélioration de la sécurité frontalière, la lutte contre les trafics illégaux et la mise au point de moyens plus efficaces de détection des explosifs.

Des questions plus vastes – telles que la compréhension des racines du terrorisme, les conséquences sociales et psychologiques du terrorisme et la manière de renforcer la résistance des populations à la menace terroriste – sont également examinées en vue d'élaborer des recommandations politiques.

Contre les autres menaces pour la sécurité

Manifestement moins dangereuses, les autres sources de menaces potentielles pour la sécurité et la stabilité incluent la raréfaction des ressources non renouvelables, la dégradation de l'environnement – telle que la désertification, l'érosion des sols ou la

pollution des voies d'eau communes –, susceptibles d'entraîner des différends régionaux ou transfrontaliers. Résoudre des problèmes de ce type exige souvent non seulement un savoir-faire scientifique, mais également une action bilatérale. Pour répondre à ce besoin, l'OTAN soutient des projets et des études visant à encourager l'application des meilleures pratiques scientifiques et l'implication des pays essentiels concernés.

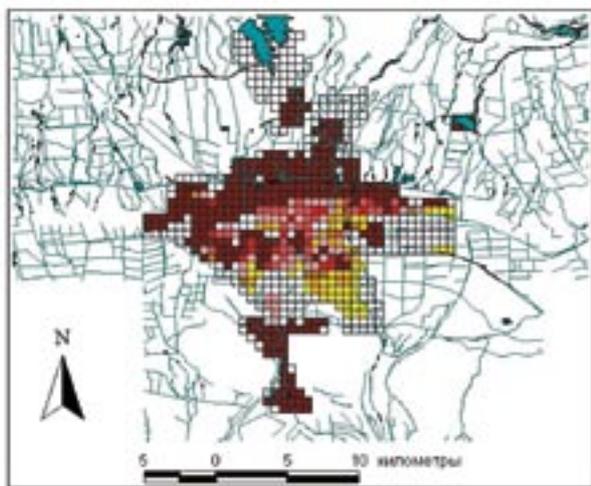
Le monde serait également plus sûr si l'on était capable de prévoir les catastrophes naturelles, de limiter leurs effets ou de mieux les empêcher encore. Il s'agit-là d'un domaine qui présente un intérêt essentiel pour de nombreux Partenaires. L'OTAN mène un certain nombre de projets qui visent à réduire l'impact des tremblements de terre majeurs en termes de pertes en vies humaines, de dommages matériels et de perturbations sociales et économiques. Ces projets examinent par exemple les moyens d'accroître la résistance des bâtiments aux séismes ou impliquent la collecte de données sur les caractéristiques sismologiques et géologiques d'une région, afin de dresser des cartes des dangers sismiques, ce qui aide les urbanistes à décider le type des constructions qui peuvent être édifiées et en quel endroit. Des projets visant à mettre au point des systèmes plus efficaces d'alerte précoce et de gestion des inondations bénéficient également d'un soutien.

ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ

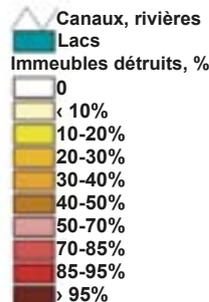
La nature transfrontalière des questions liées à l'environnement a conduit la communauté internationale à assumer un rôle actif dans le lancement de projets environnementaux destinés à promouvoir non seulement le développement social et économique, mais également la sécurité et la stabilité. De tels projets sont au centre des activités du Comité sur les défis de la société moderne (CDSM) et constituent une part importante du programme pour la sécurité via la science.

Une mesure importante en vue d'encourager le lien entre les questions d'environnement et la sécurité et la stabilité a été prise en 2002, avec le lancement d'une initiative conjointe Environnement et Sécurité (ENVSEC) par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement. Cette initiative se concentre sur des régions vulnérables telles que les Balkans, le Caucase et l'Asie centrale.

Comme les programmes pour la sécurité via la science et du CDSM sont impliqués dans la promotion de la sécurité par le biais de la coopération scientifique et environnementale avec les pays partenaires dans ces régions, ils sont désormais associés à l'ENVSEC. Les activités sont coordonnées, les informations partagées et les résultats communiqués aux autorités régionales concernées. Cela renforcera considérablement l'impact des activités parrainées par les différentes organisations.



Dommages sismiques pour tous les types d'immeubles résidentiels à Bichkek



L'aide en cas de tremblements de terre

Les tremblements de terre représentent une menace importante dans les zones densément peuplées d'Asie centrale. Dans le cadre d'un projet parrainé par l'OTAN, des sismologues turcs aident leurs homologues d'Ouzbékistan et de la République kirghize à dresser des cartes de

risques sismiques pour les capitales Tachkent et Bichkek. Ces cartes serviront d'outils de décision pour la planification urbaine et le renforcement des constructions existantes.

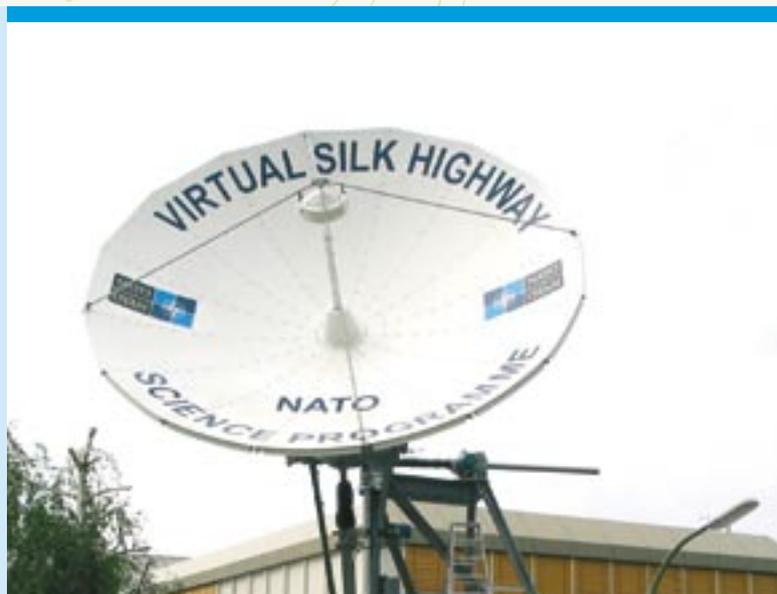
La dépendance de la société moderne en matière de sécurité alimentaire et d'informations sûres et fiables implique que leur disponibilité doit être assurée. Il s'agit donc là également de domaines essentiels pour de nouvelles études s'inscrivant dans les efforts pour rendre la société plus sûre.

Favoriser les contacts

Les scientifiques dépendent de l'accès aux informations pour être informés des découvertes et des recherches les plus récentes. Toutes les communautés scientifiques et universitaires ne sont toutefois pas encore en mesure de bénéficier de l'avènement de l'ère de l'information, ni d'exploiter le potentiel de l'Internet. Qui plus est, l'absence d'un monopole sur l'information est souvent considérée comme un préalable à la démocratie et à l'épanouissement de la société civile.

Pour contribuer à remédier à cette situation, le programme scientifique civil de l'OTAN fournit l'infrastructure réseau nécessaire pour accéder à l'Internet à un certain nombre d'institutions de recherche et de formation de pays partenaires.

Des réseaux métropolitains ont été créés pour améliorer l'accès à l'Internet des communautés universitaires dans les régions orientales de la Russie et en Ukraine, tandis que des réseaux nationaux ont été mis en place en Moldova et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine*. Le projet le plus vaste et le plus ambitieux parrainé par l'OTAN dans ce domaine est celui de la « Route de la soie virtuelle », qui fournit un accès par satellite à l'Internet aux communautés universitaires et scientifiques du Caucase méridional et de l'Asie centrale.



La « Route de la soie virtuelle »

Le projet « Route de la soie virtuelle » a été lancé en octobre 2001. (Son nom fait référence à la Route de la soie qui était utilisée pour relier l'Europe à

l'Extrême-Orient, en stimulant l'échange des marchandises, des connaissances et des idées.) Ce projet fournit un accès Internet aux communautés universitaires et scientifiques de huit pays du Caucase méridional et d'Asie centrale – l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Kazakhstan, la République kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan – et a été étendu à l'Afghanistan en 2004.

Une technologie satellitaire ultramoderne connecte désormais les scientifiques et les universitaires des pays participants à l'Internet, par le biais d'un faisceau satellite commun. Les subventions de l'OTAN ont financé la largeur de bande et l'installation de dix paraboles satellites. D'autres parrains du projet fournissent des apports en nature. Avec un investissement de 3,5 millions de dollars américains sur quatre ans, il s'agit du projet le plus important jamais parrainé par le programme scientifique civil de l'OTAN.

Une véritable culture sécuritaire euro-atlantique

L'approche en évolution du Partenariat par l'Alliance a connu un énorme succès en contribuant à modifier l'environnement stratégique dans la zone euro-atlantique. En encourageant le dialogue politique et l'interopérabilité militaire, le Partenariat contribue à la création d'une véritable culture sécuritaire euro-atlantique : une solide détermination à collaborer pour faire face aux défis critiques pour la sécurité au sein de la communauté euro-atlantique et au-delà.

Grâce à une coopération pratique centrée sur la préparation des forces militaires des Alliés et des Partenaires pour qu'elles puissent travailler de concert, les soldats de l'OTAN et des pays partenaires servent côte à côte dans les Balkans et en Afghanistan. Et le Partenariat fournit le cadre permettant aux Alliés et aux Partenaires de faire face ensemble à la menace du terrorisme et à des problèmes essentiels tels que la prolifération.

En stimulant et en soutenant la réforme de la défense dans de nombreux pays partenaires, le Partenariat contribue également à la transformation démocratique. Il aide à l'édification de forces armées et d'autres institutions de défense plus modernes, efficaces et responsables démocratiquement. Il aide en outre les pays concernés à gérer les conséquences sociales et matérielles de cette réforme.

Des avantages directs pour les citoyens des pays membres de l'OTAN et partenaires résultent de surcroît de la coopération pratique dans un large éventail de domaines, qui vont de l'état de préparation aux catastrophes à la coopération scientifique et en matière d'environnement.

Le Partenariat a d'ores et déjà contribué à préparer dix pays aux responsabilités liées à l'adhésion à l'OTAN et les portes de l'Alliance demeurent ouvertes à de nouveaux membres. Mais le Partenariat offre également un cadre unique permettant aux pays non alignés d'Europe occidentale ne souhaitant pas adhérer à l'Alliance de contribuer à la sécurité euro-

atlantique, sans pour autant compromettre les principes de leurs politiques étrangère et de sécurité.

Les défis auxquels la sécurité euro-atlantique est confrontée se modifient. Les menaces en mutation, telles que le terrorisme et les États en déliquescence, ont des sources nationales et extérieures, associées à une nature transnationale. Si des menaces pour la stabilité perdurent dans la région stratégiquement importante des Balkans, les événements en Afghanistan démontrent que de nouvelles menaces pour notre sécurité commune peuvent également provenir de la périphérie de la zone euro-atlantique. Au sein d'un tel environnement, la stabilité et la sécurité internationales dépendront de plus en plus des réformes au niveau national d'une part et de la coopération internationale au sens large, de l'autre. Une coopération efficace en matière de sécurité est impossible en l'absence de doctrines et d'institutions de base fondamentalement démocratiques. Le Partenariat euro-atlantique a un rôle essentiel à jouer à ces deux égards.

En continuant à grandir ensemble, les Alliés et les Partenaires accroîtront leur aptitude à relever des défis partagés à l'aide de réponses communes, tout en renforçant la sécurité pour les futures générations en se basant sur la compréhension et la coopération.



« Le bilan de ces dix années est un succès : le Partenariat euro-atlantique a été le catalyseur d'un processus de transformation au niveau national, et d'une coopération sans précédent au niveau international en matière de sécurité. L'OTAN a toujours été au cœur de cette entreprise.

Le Partenariat se rapproche également du cœur des activités de l'OTAN.

Il sert les Alliés. Il sert les Partenaires.

Il sert la démocratie et la paix. »

Allocution du 14 janvier 2004 devant le Conseil de partenariat euro-atlantique du Secrétaire général de l'OTAN Jaap de Hoop Scheffer, à l'occasion du 10^{ème} anniversaire du Partenariat pour la paix.



Division Diplomatie publique de l'OTAN
1110 Bruxelles, Belgique
Site web : www.otan.nato.int
Courriel : natodoc@hq.nato.int

© OTAN 2005

Il est prévu de produire la présente brochure
dans toutes les langues des pays OTAN et partenaires.
Le site web de l'OTAN www.nato.int/docu/pub-form.htm
ou l'Unité de diffusion vous renseigne quant
aux versions linguistiques disponibles :
Division Diplomatie publique de l'OTAN – Unité de diffusion
1110 Bruxelles, Belgique
Tél. : +32 2 707 5009
Fax : +32 2 707 1252
Courriel : distribution@hq.nato.int